

La CDNU peut-elle vraiment influencer sur le cours des choses?

La Commission du désarmement des Nations Unies (CDNU) a tenu sa session de 1993 à New York du 19 avril au 10 mai. Suivent des extraits de la déclaration faite par M^{me} Peggy Mason, ambassadrice du Canada pour le désarmement, à la séance plénière du 20 avril.

La Commission du désarmement est un organe de l'ONU, auquel tous les États membres de l'ONU peuvent adhérer, et dont le mandat consiste à étudier un nombre limité de sujets. Il s'agit de questions nécessitant une analyse plus approfondie que celle qu'on pourrait en faire à la Première Commission, mais encore insuffisamment définies pour faire l'objet de négociations à la Conférence du désarmement à Genève.

Après la reprise de la session de la Première Commission, on a réitéré ce mandat fondamental de la CDNU et souscrit aux efforts soutenus déployés pour améliorer le fonctionnement de cette instance. Plus particulièrement, on a confirmé un accord de principe intervenu antérieurement sur un programme échelonné à trois points, afin que, dans l'étude du dossier déposé devant elle, la CDNU bénéficie à la fois d'une certaine prévisibilité et de souplesse.

Cependant, bien que l'on se fût entendu en principe, l'accord ne s'est pas concrétisé, de sorte que nos efforts pour passer à un tel programme prévoyant l'examen d'un point par année pendant **trois ans** risquent d'échouer. Plus tard cette année, il nous faudra nous pencher sérieusement sur ce problème à la Réunion d'organisation de la session de 1994, afin de voir comment nous pourrions retrouver notre cap. Il conviendra notamment de se demander s'il serait possible de terminer avec succès l'examen de l'un des nouveaux points (si jamais l'on parvient à les définir) en deux ans plutôt que trois.

Comme de nombreux orateurs l'ont mentionné, il nous reste beaucoup à faire si nous voulons terminer l'étude des questions concernant les «démarches régionales en faveur du désarmement dans le contexte de la sécurité mondiale», et «le rôle de la science et de la technologie dans le cadre de la sécurité internationale, du désarmement et d'autres aspects connexes». Pourtant, il est capital de clore toutes ces études avec succès si nous voulons montrer qu'une séance de trois semaines de la Commission du désarmement peut véritablement contribuer à la recherche toujours plus difficile de la paix et de la sécurité internationales en cette époque postérieure à la Guerre froide.

En ce qui concerne le temps dont les membres disposent, le Canada a déjà dit qu'une période de trois semaines est beaucoup trop longue pour une simple communication des positions officielles, mais que c'est en revanche relativement court pour concilier des points de vue fort divergents sur des questions complexes et délicates. C'est pourquoi nous avons préconisé que des pays ayant des perspectives assez différentes sur les thèmes à débattre préparent avant la session des documents de travail qu'ils présenteront ensuite conjointement.

C'est ce que le Canada et le Brésil ont tenté de faire au sujet du point du programme concernant la science et la technologie. Il en est résulté un document conjoint sur le transfert de la technologie de pointe ayant des applications militaires, document qui, nous l'espérons, aidera le groupe de travail IV dans ses délibérations. Le document sera officiellement présenté au groupe de travail même. Permettez-moi maintenant d'exposer sommairement le point de vue du Canada en ce qui a trait à la science et à la technologie.

Nous croyons fortement que ce point mérite une étude attentive, car les participants ont là une occasion d'élargir le consensus international sur un aspect particulièrement délicat de la non-prolifération, à savoir le transfert des technologies névralgiques. Selon le Canada, il faut trouver des moyens de s'assurer que les techniques mises au point à des fins pacifiques n'aboutissent pas entre les mains de ceux qui cherchent à fabriquer des armes de destruction massive ou leurs vecteurs. Parallèlement, il importe d'encourager le recours

à ces techniques pour le développement économique et social.

D'après le Canada, pour atteindre ces deux objectifs, il faut demander aux pays de s'engager à respecter des normes complètes de non-prolifération, et en faire une condition *sine qua non* pour la promotion de la coopération internationale dans le contexte du transfert des techniques névralgiques. Une fois bien établi ce cadre de coopération entre gouvernements, les secteurs commerciaux respectifs des pays concernés pourront sans difficulté s'entendre sur des modalités mutuellement avantageuses.

Que ce soit dans le cadre de l'AIEA ou de la Deuxième réunion préparatoire de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, ou encore dans celui des travaux que mène le Groupe d'experts sur la CABT, la collectivité internationale poursuit toute une gamme d'efforts pour élaborer des régimes universels, complets et effectivement vérifiables de non-prolifération qui serviront à réglementer le transfert des techniques névralgiques, des matières et des équipements dont on pourrait se servir pour accomplir des travaux de recherche et de développement sur des armes de destruction massive et leurs vecteurs, ou pour acquérir ou utiliser de tels engins. La Commission du désarmement peut véritablement contribuer à ces vastes efforts si les membres parviennent à s'entendre sur des lignes directrices qui amélioreraient sensiblement la possibilité de transférer des technologies à caractère secret uniquement à des fins pacifiques.

En sa qualité de pays qui a exécuté beaucoup de recherches dans le domaine

Il faut intégrer les efforts de l'ONU

Le paragraphe suivant est extrait de la déclaration que M^{me} Peggy Mason, ambassadrice pour le désarmement, a prononcée le 8 mars à New York quand la Première Commission a repris sa session.

L'ONU ne peut espérer, à long terme, réduire le temps qu'elle consacre à la gestion des crises si elle ne cherche pas avec insistance à instaurer des mécanismes pratiques pour régler les différends d'une manière pacifique bien avant qu'ils dégénèrent en crises. Voilà ce que l'on entend, au sens le plus fondamental du terme, par prévention des conflits! Les activités que le Bureau des affaires du désarmement (BAD) mène dans les régions doivent être perçues comme faisant partie intégrante des mécanismes de détection rapide de l'ONU. De même, la banque de données sur la limitation des armements, y compris le registre des armements, doit être intégrée à toute la panoplie de renseignements, de techniques et de compétences dont l'ONU peut tirer parti dans les efforts qu'elle déploie pour détecter tôt les crises possibles, dans ses missions de bons offices et dans d'autres efforts diplomatiques de prévention. Selon nous, il conviendrait d'intégrer davantage le travail du BAD — et aussi celui de la Première Commission et de la Commission du désarmement — aux autres efforts diplomatiques que l'ONU déploie pour prévenir les conflits.